Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260209-2026_006-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	10
• votants	11
• absents	4
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 03 février 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 27 janvier 2026

Date d'affichage : 13 février 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet

Fonds d'aide aux jeunes 2026

Étaient présents :

LECUYER Arnaud, Maire ; DIBONET Typhaine, CHENU Mickaël, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Sébastien, BERTHELOT Christian, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, POIRIER Guillaume
Absents excusés : DURAND Delphine (pouvoir à LEMONNIER Anne-Sophie), GUILLAUME-FAVREL Merwan, HERVE Agnès
Absent : RAULT Mickaël

Secrétaire de séance :

Mme DIBONET Typhaine

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Christine ORAIN-GROVALET, Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée à l'insertion, à l'action sociale, à l'économie sociale et solidaire et à l'égalité femmes-hommes qui sollicite une aide financière pour contribuer à l'alimentation du Fonds d'Aide aux Jeunes. Le but est d'accompagner les jeunes âgés de 18 à 25 ans dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ayant des ressources faibles et donc de les responsabiliser, les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

Mr le Maire précise que la Commune avait déjà participé financièrement à l'alimentation de ce fonds.
Après délibération, le Conseil Municipal décide de financer à nouveau le Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 340.80 €, soit 0.40 € par habitant comme préconisé dans le courrier.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

La secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260209-2026_006-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 09 février 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 06 février 2026

Le Maire

